

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 décembre 2015**

**Rapporteur :  
Monsieur Dominique  
SCOARNEC**

**N° 39**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 21/12/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015  
(accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Soutien au commerce**

**Il est proposé au conseil municipal d'apporter son aide financière à six associations de commerçants pour des animations organisées dans les quartiers de la ville en particulier pendant les fêtes de fin d'année 2015.**

\*\*\*

**1. L'association des commerçants des Halles Saint François pour les illuminations**

Depuis 2011, la ville de Quimper verse à l'association des commerçants des Halles Saint François une subvention annuelle pour l'installation des décorations de Noël. Il est convenu que l'association veille à installer des décorations conformes à la réglementation en vigueur vis-à-vis des établissements recevant du public et ceci dans le respect d'un cahier des charges fourni par la ville. Il est proposé de reconduire la subvention de 3 000 €.

**2. L'association des commerçants du quartier de Saint Mathieu**

Les commerçants des rues René Madec, Laennec, Amiral Ronarc'h, Saint Mathieu, Chapeau Rouge, places Terre au Duc, 118<sup>ème</sup> s'associent pour organiser des animations de Noël :

- Décoration communes avec achat de sapins et unité de couleur pour les vitrines avec décoration des trottoirs ;
- Animation dans les rues ;
- Jeux concours avec chèques cadeaux ;
- et campagne de publicité dans la presse.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 500 €.

### **3. L'association des commerçants « Les boutiques du Faubourg Saint Corentin »**

Cette association comprend les rues de la Mairie, Verdelet, Toul al Laer, du Frouit ainsi que la place Alexandre Massé. Elle sollicite une subvention pour l'aider à décorer ces rues pendant les fêtes (tapis rouges, illuminations, décorations extérieures) ainsi qu'à faire venir des troupes d'animation et des musiciens.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 500 €.

### **4. L'association « Bienvenue à la gare »**

Créée en 2014, elle regroupe 40 commerçants de la rue de la Gare et de l'avenue de la Libération. L'association a pour but d'améliorer l'image du quartier qui est une entrée de la ville et de valoriser le savoir-faire de ses commerces, boucherie, pharmacie, taxi, boulangerie... Pour les fêtes, ses membres veulent organiser, entre autre, une fête pour les enfants avec le père Noël en char, des concours d'illuminations de vitrines.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 500 €.

### **5. L'association des commerçants du quartier Sainte Thérèse**

C'est la première fois que cette association, créée il y a 3 ans, sollicite la ville de Quimper. Elle réunit 18 commerçants des rues Le Déan, Saint Julien et de La Fontaine, pizzeria, poissonnier, coiffeur, esthéticienne, pharmacie... Dynamique, elle participe au téléthon et a organisé cette année à la fin de l'été une grande fête dans les rues qui a attiré 1 500 personnes. Pour mettre en valeur les commerces du quartier, elle va réaliser pour les fêtes de fin d'année un calendrier présentant les commerçants. L'association souhaite également faire une fête autour de vin chaud et de soupes de potiron.

Il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 500 €.

### **6. L'association des Vitrines de Quimper**

Pour des animations visant la promotion du commerce en centre-ville pendant les fêtes de fin d'année, l'association des Vitrines sollicite financièrement la ville. Les actions qu'elle souhaite réaliser sont les suivantes :

- Mimi ferme des animaux ;
- Location du petit train ;
- Animations dans les halles ;
- Spectacles de rues avec fanfares ;
- Animations pour les enfants.

Elle demande également 6 000 € pour les animations durant les nocturnes du vendredi organisés en 2015.

Il est proposé de lui attribuer une subvention de 24 000 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré (monsieur Piero Rainero ne participe pas au vote ; 7 abstentions ; 39 suffrages exprimés dont 39 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de :

- 3 000 € à l'association des commerçants des halles Saint François,
- 2 500 € à l'association du Quartier Saint Mathieu,
- 2 500 € à l'association Les boutiques du Faubourg Saint Corentin,
- 2 500 € à l'association « Bienvenue à la gare »
- 2 500 € à l'association du quartier Sainte Thérèse,
- 24 000 € à l'association Les Vitrites de Quimper,

pour un montant total de 37 000 € (ligne 94.6574.951 « soutien au commerce»);

2 – d'autoriser monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec l'association des Vitrites de Quimper.

Le maire,

Ludovic JOLIVET